

Info parents

École secondaire Dalbé-Viau

Josée Ranger

Directrice

direction.ecoledalbe-viau@csmc.qc.ca

Sébastien Dufresne

Directeur adjoint

Sec. 1 et 2

sebastien.dufresne@csmc.qc.ca

Sarah Laprise

Directrice adjointe

Sec. 3, CC, FMS

Accueil

sarah.laprise@csmc.qc.ca

Isabelle Jacques

Directrice adjointe

Sec. 4, 5 et FPT

Isabelle.jacques@csmc.qc.ca

Nos

coordonnées :

740, rue Esther-

Blondin

Lachine (Québec)

H8S 4C4

Tel. : 514 855-4232

Téléc. : 514 637-2832

Chers parents,

Nous tenons d'abord à vous remercier chaleureusement pour tous les efforts que vous avez déployés durant la dernière année afin de protéger notre milieu de la propagation de la COVID-19. Que ce soit par la surveillance des symptômes de vos enfants, l'isolement préventif, le suivi des consignes de la santé publique et la communication avec l'école pour nous informer de la situation de votre enfant.

Aujourd'hui, à quelques jours des vacances, nous sommes soucieux de la flambée des cas de COVID et de l'apparition du variant Omicron, beaucoup plus contagieux que les précédents. À cet effet, sachez que nous avons pris la décision d'annuler les sports sur l'heure du dîner, de fermer les estrades aux spectateurs, d'annuler les pratiques et de ne tenir que les matchs qu'il reste d'ici aux vacances. L'aire de jeux sera également fermée à la fin de la journée. Seules les activités parascolaires scientifiques, culturelles et artistiques ainsi que les récupérations seront offertes aux élèves.

En cette fin d'année, jetons ensemble un regard sur les beaux moments de l'année qui s'achève et tirons de ceux-ci de bonnes résolutions pour l'année qui pointe déjà son nez. En ces fêtes de fin d'année, nous vous souhaitons de tout cœur que vos vœux deviennent réalité.

La direction



Nouvelles mesures sanitaires

Les récentes données quant à l'évolution du nombre de personnes infectées par la COVID-19 conduisent le gouvernement à prendre des mesures supplémentaires afin de diminuer la propagation du virus.

Port du masque d'intervention

Ainsi, le port du masque d'intervention sera obligatoire, dès le 20 décembre, pour tous les élèves de l'enseignement primaire et secondaire, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes en tout temps, soit en classe, au service de garde, dans les aires communes, lors des déplacements et durant le transport scolaire. Les élèves de l'éducation préscolaire doivent continuer de porter uniquement le masque d'intervention à l'intérieur des autobus scolaires et des berlines lorsqu'ils utilisent des transports scolaires multiniveaux.

Rentrée scolaire de janvier

Il a été annoncé, en accord avec les recommandations de la Direction générale de santé publique, que le retour en classe se fera comme prévu au calendrier scolaire pour les élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire.

Toutefois, pour les élèves de l'enseignement secondaire, de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes, le retour en classe se déroulera le 10 janvier 2022.

L'enseignement à distance pourra commencer au premier jour de la rentrée, soit le jeudi 6 janvier 2022.

Afin de bien débiter l'enseignement à distance, voici quelques consignes qui permettront de vous aider :

- Votre enfant devra se connecter à ses cours à partir du Classroom de chacune de ses matières. Il devra suivre l'horaire habituel. De plus, il devra respecter les règles du code de vie de l'enseignement à distance. À partir de l'adresse Internet suivante, vous pourrez le consulter et obtenir diverses informations utiles pour aider votre enfant à utiliser les différentes plateformes : <https://dalbe-viau.ecolelachine.com/covid19-enseignement-a-distance/>

- Si votre enfant éprouve des difficultés techniques en lien avec l'enseignement à distance, voici d'autres ressources qui pourront vous aider :

- Site Internet : <https://sites.google.com/ggl.csmb.qc.ca/c19parents/>
- Courriel : support.parents@csmb.qc.ca
- Téléphone : 514-855-4500 poste 4900

Pour toutes autres questions concernant l'enseignement à distance, nous vous invitons à communiquer avec le chargé de groupe de votre enfant.

Célébration des fêtes : mercredi 22 décembre 2021

Mercredi 22 décembre sera une journée toute spéciale à l'école. Votre enfant sera invité à venir à l'école comme à l'habitude. Toutefois, il pourra y venir avec des vêtements de son choix respectant le **code vestimentaire**. Il pourra s'habiller avec des vêtements chics, de ville ou avec l'uniforme.



Tous les élèves qui ne respecteront pas le code vestimentaire se verront retournés à la maison pour enfiler une tenue appropriée. Nous vous invitons à consulter l'image ci-dessous qui illustre ce qu'il est possible ou non de porter.

La journée débutera par une entrée progressive entre 7h30 et 9h25. De plus, les élèves quitteront l'école progressivement à compter de 14h10.

Déroulement de la journée

1^{re} période (8h10 à 9h25) : Chocolat chaud et beigne

Entrée progressive

2^e période (9h40 à 10h55) : Bingo en classe

3^e période (11h10 à 12h25) : Activités en classe et Repas des fêtes GRATUIT pour TOUS (option végétarienne disponible)

Dîner (12h25 à 13h25) : Kermesse avec prix à gagner

4^e période (13h25 à 14h10) : Jeu créé par le conseil des élèves (pour tous, sauf les élèves finissants) et Cocktail des finissants (sans alcool, pour les finissants seulement)

14h10 : Départ vers la maison

Voyage à l'étranger

Je souhaite vous réitérer les consignes relativement aux voyages à l'étranger et au télétravail à partir de l'étranger ainsi que sur la sécurité de l'information.

Le gouvernement du Canada impose diverses mesures à respecter pour les personnes avec qui reviennent de l'extérieur du pays selon la provenance du pays, le statut vaccinal, les personnes avec qui elles ont voyagé et autres.

Nous invitons tous les voyageurs à s'assurer de bien comprendre les consignes du gouvernement et de considérer les impacts de celles-ci peuvent engendrer sur leur prestation de travail, leur retour à l'école ou celui de leur enfant.

<https://voyage.gc.ca/>

Il est de la responsabilité du parent d'informer la direction de l'établissement s'ils voyagent à l'extérieur du Canada et de respecter toutes les mesures émises par le gouvernement du Canada pour les personnes revenant de voyage.

À ce stade-ci, un élève qui serait considéré comme n'étant pas adéquatement protégé (est considérée comme étant adéquatement protégée une personne qui a reçu deux doses d'un vaccin autorisé au Canada) ne peut pas se présenter à l'école pour une période de 14 jours.

Dans un tel cas, l'école ou le centre de service n'aura pas l'obligation de donner de l'enseignement à distance. Il en est de même dans l'éventualité où un élève ne serait pas en mesure de revenir au pays.

Activités sportives/ Frais aux parents

L'année scolaire 2021-2022 est marquée par le retour des activités parascolaires au secondaire.

Le ministère de l'Éducation a octroyé aux écoles une enveloppe budgétaire qui nous permettra de couvrir tous les frais associés aux activités parascolaires incluant les activités sportives interscolaires.

Le football, le basketball, futsal et les filles actives seront gratuites cette année suite à l'approbation du conseil d'établissement de l'école.

